

Unité enquêtée

Identifiant :

Raison sociale :

**Consommation d'énergie
dans l'industrie (EACEI) 2022**

**Coordonnées de la personne répondant
à ce questionnaire :**

Nom :

Téléphone :

Courriel :

**Si vos coordonnées sont erronées,
merci de compléter :**

Nom :

Prénom :

Tél :

Fonction :

Courriel :

Pour nous contacter :

Courriel :

Téléphone :

Commentaires et remarques (ne pas mentionner de données à caractère personnel)

**Merci de nous retourner ce questionnaire
dans les meilleurs délais, à l'adresse suivante :**

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire, en application de la loi n° 51 711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

Visa n°2023A037EC (arrêté en date du 24/10/2022) du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2023.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à : l'Institut national de la statistique et des études économiques. Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78 17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'appliquent à la présente enquête pour les données à caractère personnel. Ces droits, rappelés dans la lettre-avis, peuvent être exercés auprès de : l'Institut national de la statistique et des études économiques.

INSEE NORMANDIE SSNE
5 RUE CLAUDE BLOCH
BP 95137
14024 CAEN CEDEX
FRANCE



00552024200016

I - Données générales sur l'établissement

La partie I permet de connaître des informations générales sur votre établissement. Votre code d'activité APE ainsi que la tranche d'effectif sont pré-remplis ; veuillez les modifier si l'un ou l'autre a changé.

→ 1. Le code APE (activité principale exercée) de votre établissement est-il bien le : XXXXX

- Oui
 Non



Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 3 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 2. Si ce n'est pas le cas, merci de l'indiquer ici :

→ 3. En 2022, l'effectif de votre établissement était-il toujours compris entre ces bornes : xxx et xxx ?

- Oui
 Non



Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 5 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 4. Si ce n'était pas le cas, merci d'indiquer ici votre effectif salarié au 31/12/2022* :

Activité de production

→ 5. Votre établissement a-t-il une activité industrielle de production, d'installation, de maintenance ou de transformation ?

- Oui
 Non



Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 7 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 6. Précisez ci-après la nature de l'établissement (entrepôt, bureau, garage, centre informatique, établissement de recherche, centre d'essais...) :



Si votre code APE n'est pas '1011Z' ou ne commence pas par '33', veuillez passer à la question 8 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 7. L'activité de votre établissement s'effectue-t-elle uniquement chez le client (c'est-à-dire qu'elle ne nécessite pas de travaux préalables dans votre établissement) ?

- Oui
 Non

→ 8. En 2022, votre établissement a-t-il réalisé un audit énergétique ?

- Oui
 Non

→ 9. En 2022, votre établissement était-il certifié NF EN ISO 50001, ou en voie de certification ?*

- Oui
 Non

→ Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 11 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 10. Existe-t-il dans l'établissement une équipe ou un responsable maîtrise de l'énergie ?

- Oui
 Non

→ 11. Votre réponse à ce questionnaire regroupe-t-elle les réponses de plusieurs établissements ?

Répondre uniquement pour votre établissement est préférable pour la qualité de l'enquête.

Ne répondez "Oui" que si vous ne disposez pas des informations de consommation à l'échelle de votre établissement.

- Oui
 Non

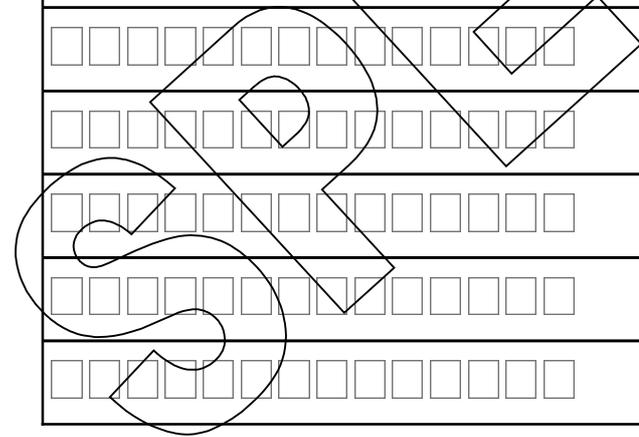
→ Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 1 du module II. Sinon, veuillez poursuivre.



→ 12. Merci de préciser l'identité de ceux-ci (numéro Siret a minima, raison sociale), sans répéter celle de votre propre établissement :

Vos réponses dans les modules suivants devront être relatives à l'ensemble des établissements que vous allez lister ci-dessous.

Numéro Siret	Raison sociale
<input type="text"/>	



II - Pompe à chaleur

→ 1. Disposez-vous d'au moins une pompe à chaleur (PAC)* ?

- Oui
 Non



Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 1 du module III. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 2. De combien de PAC disposez-vous ?

→ 3. Quelle est la puissance thermique totale de ces PAC (somme des puissances si vous avez plusieurs pompes) ?

 kWth

III - Électricité

La valeur d'achat comprend le coût de l'électricité y compris le coût de transport/distribution. Veuillez inclure le montant de ce dernier si vos factures le permettent (il peut faire l'objet d'une facturation séparée). Les valeurs à renseigner correspondent à la somme des "montants hors TVA déductible" de toutes vos factures de 2022, hors frais de raccordement éventuels. Les aides de l'état (aide « gaz et électricité ») ne doivent pas être déduites de votre facture. Si plusieurs unités sont renseignées sur votre facture, veuillez indiquer la quantité consommée en MWh.

Énergie achetée en valeur et en quantité

→ 1. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 2. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 MWh

→ 3. Quelle est la puissance maximale souscrite ?

 kW

Autoproduction d'électricité et destination de votre autoproduction

Si vous produisez sur place de l'électricité, répartissez votre production suivant qu'elle est d'origine thermique (y compris cogénération) ou autre que thermique (hydraulique, photovoltaïque et éolienne). Concernant cette autoproduction, indiquez la quantité consommée par votre établissement ainsi que la quantité vendue au réseau ou à d'autres établissements. Enfin, n'omettez pas de renseigner la puissance d'autoproduction, y compris les groupes électrogènes de secours même s'ils n'ont pas fonctionné au cours de l'année. La consommation et la vente de votre production d'électricité ne doivent pas interférer dans la valeur et la quantité achetée : séparez les ventes des achats et ne faites mention d'aucun solde, même si vos factures en donnent.

→ 4. Quelle est la production thermique y compris cogénération ?

 MWh

00552024200016-m1-5



→ 5. Quelle est la production non thermique ?

MWh

→ 6. Quelle est la puissance installée de production ?

kW

→ 7. Quelle est l'autoproduction consommée ?

MWh

→ 8. Quelle est l'autoproduction vendue à l'extérieur ?

MWh

Répartition par usage de votre consommation d'électricité achetée ou produite

→ 9. Quelle est la répartition par usage de votre consommation d'électricité achetée ou produite ?

*Les usages thermodynamiques et thermiques de l'électricité correspondent à l'utilisation de l'électricité afin de produire de la chaleur ou du froid. Cependant, l'utilisation de l'électricité pour les appareils de chauffage des locaux est comprise dans l'usage « Chauffage des locaux et autres ».
Le total doit être égal à 100%.*

	en %
Force motrice	%
Usages thermodynamiques hors chauffage des locaux (Prod. froid, PAC, CMV)*	%
Usages thermiques hors chauffage des locaux*	%
Électrolyse	%
Éclairage	%
Mobilité sur site	%
Chauffage des locaux et autres	%



Contrat d'électricité

→ 10. De quel type de contrat de fourniture d'électricité disposiez-vous au 1er janvier 2022 ?

Si vous aviez plusieurs contrats de fourniture d'électricité, indiquez le contrat qui vous fournit le plus d'électricité (contrat principal).

- tarif réglementé
- prix fixe sur une durée contractuelle
- prix indexé sur le tarif réglementé
- prix indexé sur le prix de gros (de marché)
- autre type de contrat

↳ Préciser :

→ 11. Avez-vous changé de contrat d'électricité en 2022 ?

- Oui
- Non



Si vous avez répondu "Non" à cette question, veuillez passer à la question 15 du module III. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 12. À quelle date avez-vous changé votre contrat d'électricité en 2022 ?

→ 13. De quel type de contrat de fourniture d'électricité disposez-vous actuellement ?

Si vous avez plusieurs contrats de fourniture d'électricité, indiquez le contrat qui vous fournit le plus d'électricité (contrat principal).

- tarif réglementé
- prix fixe sur une durée contractuelle
- prix indexé sur le tarif réglementé
- prix indexé sur le prix de gros (de marché)
- autre type de contrat

↳ Préciser :

→ 14. Le renouvellement de contrat a-t-il engendré une augmentation du prix du MWh d'électricité ?

- oui, entre 0 et moins de 20 %
- oui, entre 20 et moins de 50 %
- oui, entre 50 et moins de 100 %
- oui, entre 100 et moins de 150 %
- oui, de 150 % ou plus
- non

→ 15. Votre contrat de fourniture d'électricité arrive t-il à son terme en 2023 ?

Si vous avez plusieurs contrats de fourniture d'électricité, ne prenez en compte que le contrat qui vous fournit le plus d'électricité (contrat principal).

- Oui
- Non



Si vous avez répondu "Non" à cette question, veuillez passer à la question 1 du module IV. Sinon, veuillez poursuivre.

00552024200016-m1-7



→ 16. À quelle date votre contrat de fourniture d'électricité arrivera-t-il à son terme en 2023 ?

→ 17. Par quel type de contrat de fourniture d'électricité pensez-vous le remplacer ?

- tarif réglementé
- prix fixe sur une durée contractuelle
- prix indexé sur le tarif réglementé
- prix indexé sur le prix de gros (de marché)
- autre type de contrat

↳ Préciser :

IV - Énergies achetées ou consommées

→ 1. Parmi les énergies ci-dessous, lesquelles avez-vous achetées ou consommées au cours de l'année 2022 ?

Vapeur, eau chaude/surchauffée et/ou autres fluides caloporteurs On entend par "autres fluides caloporteurs" les fluides thermiques (huiles minérales ou de synthèse)

Oui Non

Gaz naturel, biogaz et/ou biométhane

Oui Non

Autres gaz dits "de première famille" Il s'agit des gaz de hauts fourneaux, gaz de cokerie, gaz d'aciérie, d'air propane ou butane. Non compris l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, l'acétylène, le biogaz, le butane-propane et les autres produits pétroliers.

Oui Non

Houille Il s'agit d'antracite, de charbon à coke et de charbon vapeur.

Oui Non

Lignite - Charbon pauvre

Oui Non

Coke de houille

Oui Non

Coke de pétrole

Oui Non

Butane - Propane Il s'agit de gaz de pétrole liquéfié hors carburant.

Oui Non

Fioul lourd commercial

Oui Non

Fioul domestique (hors gazole routier et non routier)

Oui Non

Gazole non routier

Oui Non

Autres produits pétroliers Il s'agit des gaz de raffinerie, pétrole lampant, résidus lourds de raffinage, goudrons, éthane. Sont également inclus dans les autres produits pétroliers le fioul lourd non commercial et le fioul gaz obtenus en sortie de vapocraqueur, lorsque ces produits sont recyclés.

Oui Non

Liqueur noire La liqueur noire est un sous-produit issu de la décomposition chimique du bois pour la fabrication de pâte à papier. Elle est valorisée dans l'industrie papetière, souvent par cogénération (production simultanée d'électricité et de chaleur).

Oui Non

Bois et sous produits du bois à usage énergétique

Oui Non

Hydrogène

Oui Non



Si vous avez répondu "OUI" à une ou plusieurs de ces énergies, merci de répondre au(x) module(s) correspondant(s). Si vous avez répondu "NON" à toutes ces énergies, passer au module XX "Autres Combustibles".

V - Vapeur et autres fluides caloporteurs

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous en avez acheté ou si vous en avez vendu.
Indiquez "0" dans les cases sans objet.

→ 1. Vous avez indiqué acheter ou consommer de la vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs dans le module IV. Quelles énergies avez-vous achetées ou consommées ?

Vapeur, eau chaude (température inférieure à 110°) et/ou eau surchauffée

Oui Non

Autres fluides caloporteurs On entend par "autres fluides caloporteurs" les fluides thermiques (huiles minérales ou de synthèse)

Oui Non

→ Merci de répondre au(x) sous module(s) correspondant(s) ainsi qu'à la répartition par usages de votre consommation (question 12).

Vapeur et eau chaude/surchauffée : énergie achetée en valeur et en quantité

La vapeur, l'eau chaude (température inférieure à 110°) et l'eau surchauffée que vous produisez pour vous-même ne doivent pas être comptabilisées ici. La valeur d'achat de ces énergies comprend leur coût de transport/distribution, hors frais de raccordement éventuels.

→ 2. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?*

k€

→ 3. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

tonnes

→ 4. Quelle est la température de la vapeur achetée ?

°C

→ 5. Quelle est la pression de la vapeur achetée ?

bars

Vapeur et eau chaude/surchauffée : autoproduction et destination de votre autoproduction

Si vous produisez sur place de la vapeur, indiquez la quantité consommée par votre établissement ainsi que la quantité vendue au réseau ou à d'autres établissements.

→ 6. Quelle est l'autoproduction consommée ?

tonnes

→ 7. Quelle est l'autoproduction vendue à l'extérieur ?

tonnes

→ 8. Quelle est la température de la vapeur autoproduite ?

°C

→ 9. Quelle est la pression de la vapeur autoproduite ?

bars

00552024200016-m1-9

Autres fluides caloporteurs : énergie achetée en valeur et en quantité

On entend par "autres fluides caloporteurs" les fluides thermiques (huiles minérales ou de synthèse).

→ 10. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 11. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 tonnes

Répartition par usage de votre consommation de vapeur, d'eau chaude/surchauffée et des autres fluides caloporteurs

→ 12. Quelle est la répartition par usage de votre consommation de vapeur et autres fluides caloporteurs ?

Le total doit être égal à 100%.

	en %
Processus de fabrication	%
Production d'électricité	%
Chauffage des locaux et autres (eau chaude sanitaire par exemple)	%

VI - Gaz naturel, biogaz et/ou biométhane

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous avez effectué des achats. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

→ 1. Vous avez indiqué acheter ou consommer du gaz naturel et/ou du biogaz et/ou du biométhane dans le module IV. Quelles énergies avez-vous achetées ou consommées ?

Gaz naturel (hors biogaz et biométhane)

Oui Non

Biogaz (hors réseaux publics)

Oui Non

Biométhane (hors réseaux publics)

Oui Non

Merci de répondre au(x) sous module(s) correspondant(s) ainsi qu'à la répartition par usages de votre consommation (question 12).

Gaz naturel (hors biogaz et biométhane) : énergie achetée en valeur et en quantité

La valeur d'achat comprend le coût du gaz y compris le coût de transport/distribution. Veuillez inclure le montant de ce dernier, si vos factures le permettent. Vous devez prendre en compte toutes les factures reçues en 2022 pour le calcul de la valeur d'achat (montants hors TVA déductible), hors frais de raccordement éventuels. Les aides de l'état (aide « gaz et électricité ») ne doivent pas être déduites de votre facture. Si plusieurs unités sont renseignées sur votre facture, veuillez indiquer la quantité consommée en MWh pouvoir calorifique supérieur (PCS).

→ 2. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 3. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 MWh PCS

Biogaz (hors réseaux publics) : énergie achetée en valeur et en quantité, et autoproduction

La valeur d'achat comprend le coût du biogaz y compris le coût de transport/distribution. Veuillez inclure le montant de ce dernier, si vos factures le permettent. Si vous produisez du biogaz, indiquez la quantité consommée par votre établissement ainsi que la quantité vendue au réseau ou à d'autres établissements. En cas d'épuration du biogaz pour la production de biométhane, seules les quantités de biométhane correspondantes doivent être déclarées dans le bloc suivant consacré au biométhane.

→ 4. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 5. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 MWh PCS

→ 6. Quelle est l'autoproduction consommée ?*

 MWh PCS

→ 7. Quelle est l'autoproduction vendue à l'extérieur ?

 MWh PCS

Biométhane (hors réseaux publics) : énergie achetée en valeur et en quantité, et autoproduction

La valeur d'achat comprend le coût du biométhane y compris le coût de transport/distribution. Veuillez inclure le montant de ce dernier, si vos factures le permettent. Si vous produisez du biométhane à partir de biogaz, indiquez la quantité consommée par votre établissement ainsi que la quantité vendue au réseau ou à d'autres établissements.

→ 8. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 9. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 MWh PCS

→ 10. Quelle est l'autoproduction consommée ?

 MWh PCS

→ 11. Quelle est l'autoproduction vendue à l'extérieur ?

 MWh PCS

00552024200016-m1-11



Répartition par usage de votre consommation

→ 12. Quelle est la répartition par usage de votre consommation de gaz naturel, biogaz et biométhane ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Mobilité sur site	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%



Si vous avez consommé du gaz naturel, veuillez compléter le sous-module suivant sur le contrat de gaz. Sinon, veuillez poursuivre.

Contrat de gaz

→ 13. De quel type de contrat de fourniture de gaz disposez-vous au 1er janvier 2022 ?

Si vous aviez plusieurs contrats de fourniture de gaz, indiquez le contrat qui vous fournit le plus de gaz (contrat principal).

- prix fixe avec durée contractuelle
- prix indexé sur le prix de gros (de marché)
- autre type de contrat

↳ Préciser :

→ 14. Avez-vous changé de contrat de gaz courant 2022 ?

- Oui
- Non



Si vous avez répondu "Non" à cette question, veuillez passer à la question 18 du module VI. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 15. À quelle date avez-vous changé votre contrat de gaz en 2022 ?

→ 16. De quel type de contrat de fourniture de gaz disposez-vous actuellement ?

- prix fixe avec durée contractuelle
- prix indexé sur le prix de gros (de marché)
- autre type de contrat

↳ Préciser :

→ 17. Le renouvellement de contrat a-t-il engendré une augmentation du prix du MWh de gaz ?

- oui, entre 0 et moins de 20 %
- oui, entre 20 et moins de 50 %
- oui, entre 50 et moins de 100 %
- oui, entre 100 et moins de 150 %
- oui, de 150 % ou plus
- non

→ 18. Votre contrat de fourniture de gaz arrive-t-il à son terme en 2023 ?

Si vous aviez plusieurs contrats de fourniture de gaz, indiquez le contrat qui vous fournit le plus de gaz (contrat principal).

- Oui
- Non

→ Si vous avez répondu "Non" à cette question, vous n'êtes pas concerné par les deux dernières questions de ce module. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 19. À quelle date votre contrat de fourniture de gaz arrivera-t-il à son terme en 2023 ?

→ 20. Par quel type de contrat de fourniture de gaz pensez-vous le remplacer ?

- prix fixe avec durée contractuelle
- prix indexé sur le prix de gros (de marché)
- autre type de contrat

→ Préciser :

VII - Autres gaz dits "de première famille"

Il s'agit des gaz de hauts fourneaux, gaz de cokerie, gaz d'aciérie, d'air propané ou butané. Non compris l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, l'acétylène, le biogaz, le butane-propane et les autres produits pétroliers.

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous avez effectué des achats. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie achetée en valeur et en quantité

La valeur d'achat comprend le coût du gaz y compris le coût de transport/distribution. Veuillez inclure le montant de ce dernier, si vos factures le permettent. Vous devez prendre en compte toutes les factures reçues en 2022 pour le calcul de la valeur d'achat (montants hors TVA déductible), hors frais de raccordement éventuels.

→ 1. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 2. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 MWh PCS

00552024200016-m1-13

Répartition par usage de votre consommation

→ 3. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

VIII - Houille

Il s'agit d'anthracite, de charbon à coke et de charbon vapeur.

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous avez effectué des achats. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie achetée en valeur et en quantité

La valeur d'achat comprend le coût du combustible, y compris le coût de transport/distribution, hors frais de raccordement éventuels.

→ 1. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 2. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 tonnes

Quantité d'énergie stockée au début et en fin d'année 2022

→ 3. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 1er janvier ?

 tonnes

→ 4. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 31 décembre ?

 tonnes

Répartition par usage de votre consommation

→ 5. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

IX - Lignite - Charbon pauvre

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous avez effectué des achats. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie achetée en valeur et en quantité

La valeur d'achat comprend le coût du combustible, y compris le coût de transport/distribution, hors frais de raccordement éventuels.

→ 1. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 2. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 tonnes

Quantité d'énergie stockée au début et en fin d'année 2022

→ 3. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 1er janvier ?

 tonnes

→ 4. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 31 décembre ?

 tonnes

Répartition par usage de votre consommation

→ 5. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

X - Coke de houille

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous avez effectué des achats. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie achetée en valeur et en quantité

La valeur d'achat comprend le coût du combustible, y compris le coût de transport/distribution, hors frais de raccordement éventuels.

→ 1. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 2. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 tonnes

Quantité d'énergie stockée au début et en fin d'année 2022

→ 3. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 1er janvier ?

 tonnes

→ 4. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 31 décembre ?

 tonnes

Répartition par usage de votre consommation

→ 5. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

XI - Coke de pétrole

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous avez effectué des achats. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie achetée en valeur et en quantité

La valeur d'achat comprend le coût du combustible, y compris le coût de transport/distribution, hors frais de raccordement éventuels.

→ 1. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 2. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 tonnes

Quantité d'énergie stockée au début et en fin d'année 2022

→ 3. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 1er janvier ?

 tonnes

→ 4. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 31 décembre ?

 tonnes

Répartition par usage de votre consommation

→ 5. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

XII - Butane-Propane

Il s'agit de gaz de pétrole liquéfié hors carburant.

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous avez effectué des achats. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie achetée en valeur et en quantité

La valeur d'achat comprend le coût du combustible, y compris le coût de transport/distribution, hors frais de raccordement éventuels.

→ 1. Votre consommation de butane propane est composée :

- uniquement de butane
- uniquement de propane
- de butane et de propane

→ 2. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

k€

→ 3. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

tonnes

Quantité d'énergie stockée au début et en fin d'année 2022

→ 4. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 1er janvier ?

tonnes

→ 5. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 31 décembre ?

tonnes

Répartition par usage de votre consommation

→ 6. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Mobilité sur site	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

XIII - Fioul lourd commercial

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous avez effectué des achats. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie achetée en valeur et en quantité

La valeur d'achat comprend le coût du combustible, y compris le coût de transport/distribution, hors frais de raccordement éventuels.

→ 1. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 2. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 tonnes

Quantité d'énergie stockée au début et en fin d'année 2022

→ 3. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 1er janvier ?

 tonnes

→ 4. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 31 décembre ?

 tonnes

Répartition par usage de votre consommation

→ 5. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

XIV - Fioul domestique (hors gazole routier et non routier)

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous avez effectué des achats. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie achetée en valeur et en quantité

La valeur d'achat comprend le coût du combustible, y compris le coût de transport/distribution, hors frais de raccordement éventuels.

→ 1. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?*

 k€

→ 2. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 litres

Quantité d'énergie stockée au début et en fin d'année 2022

→ 3. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 1er janvier ?

 litres

→ 4. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 31 décembre ?

 litres

Répartition par usage de votre consommation

→ 5. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

XV - Gazole non routier

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous avez effectué des achats. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie achetée en valeur et en quantité

La valeur d'achat comprend le coût du combustible, y compris le coût de transport/distribution, hors frais de raccordement éventuels.

→ 1. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 2. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 litres

Quantité d'énergie stockée au début et en fin d'année 2022

→ 3. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 1er janvier ?

 litres

→ 4. Quelle est la quantité d'énergie stockée au 31 décembre ?

 litres

Répartition par usage de votre consommation

→ 5. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Mobilité sur site	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

XVI - Autres produits pétroliers

Il s'agit des gaz de raffinerie, pétrole lampant, résidus lourds de raffinage, goudrons, éthane.

Reporter aussi le fioul lourd non commercial et le fioul gaz obtenus en sortie de vapocraqueur, lorsque ces produits sont recyclés. Cette rubrique ne doit pas inclure des produits assimilés à des combustibles déjà répertoriés dans le questionnaire, ni à d'autres combustibles (renouvelables ou non, cf. parties XXI, XXII et XXIII).

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous en avez consommé. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie consommée en quantité

→ 1. Quelle est la quantité d'énergie consommée ?

tonnes

Répartition par usage de votre consommation

→ 2. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

XVII - Liqueur noire

La liqueur noire est un sous-produit issu de la décomposition chimique du bois pour la fabrication de pâte à papier. Elle est valorisée dans l'industrie papetière, souvent par cogénération (production simultanée d'électricité et de chaleur).

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous en avez consommé. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie consommée en quantité

→ 1. Quelle est la quantité d'énergie consommée ?

tonnes

Répartition par usage de votre consommation

→ 2. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

XVIII - Bois et sous-produits du bois à usage énergétique

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous en avez consommé. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie consommée pour un usage énergétique en quantité

→ 1. Merci d'indiquer la quantité consommée pour un usage énergétique, soit en tonnes, soit en tonnes matières sèches.

Si vous le pouvez, merci d'indiquer la quantité consommée dans les 2 unités (tonnes et tonnes matières sèches).

	en tonnes	en tonnes matières sèches
Quantité consommée		



Achats de bois et sous-produits du bois à usage énergétique

→ 2. Achetez-vous tout ou partie du bois et sous-produits du bois à usage énergétique que vous consommez ?

- oui, la totalité
 oui, une partie
 non

→ Si vous avez répondu "OUI, LA TOTALITÉ" à cette question, veuillez passer à la question 4 du module XVIII. Sinon, veuillez poursuivre.

→ Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 5 du module XVIII. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 3. Quelle proportion de votre consommation avez-vous achetée en 2022 ?

%

→ 4. Quel montant cela représente-t-il pour l'année 2022 ?

La valeur d'achat comprend le coût du combustible, y compris le coût de transport/distribution, hors frais de raccordement éventuels.

k€

Répartition par usage de votre consommation à usage énergétique

→ 5. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Production d'électricité	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

XIX - Hydrogène

Merci de ne pas laisser de cases vides pour cette énergie si vous en avez consommé. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Hydrogène comprimé

→ 1. Stockez-vous de l'hydrogène (acheté ou auto produit) sous forme comprimée ?

- Oui
 Non

→ Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 3 du module XIX. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 2. Quelle est votre capacité de stockage ?

 tonnes

Énergie achetée en valeur et en quantité

La valeur d'achat comprend le coût de l'hydrogène, y compris le coût de transport/distribution. Veuillez inclure le montant de ce dernier si vos factures vous le permettent. Les valeurs à renseigner correspondent à la somme des montants hors TVA déductible de toutes vos factures de 2022, hors frais de raccordement éventuels.

→ 3. Quelle est la valeur d'achat totale (hors TVA) ?

 k€

→ 4. Quelle est la quantité d'énergie achetée ?

 tonnes

Autoproduction d'hydrogène et destination de votre autoproduction

Concernant l'autoproduction d'hydrogène, indiquez la quantité consommée par votre établissement ainsi que la quantité vendue au réseau ou à d'autres établissements. La consommation et la vente de votre production d'hydrogène ne doivent pas interférer dans la valeur et la quantité achetées : séparez les ventes des achats et ne faites mention d'aucun solde, même si vos factures en donnent.

→ 5. Produisez-vous de l'hydrogène ?

- Oui
 Non

→ Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 10 du module XIX. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 6. Quel est votre principal procédé de production ?

- Par électrolyse
 Par vaporeformage à partir du gaz naturel
 Par pyrogazéification
 Par un autre procédé

↳ Précisez lequel :

→ 7. Quelle est l'autoproduction consommée ?

 tonnes

→ 8. Quelle est l'autoproduction vendue à l'extérieur ?

 tonnes

→ 9. Quelle est la quantité d'hydrogène coproduit ?

 tonnes

Répartition par usage de votre consommation

→ 10. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100 %.

	en %
Production d'électricité par pile à combustible	%
Production d'électricité (hors pile à combustible)	%
Combustion, hors production d'électricité, hors chauffage/climatisation des locaux	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Mobilité sur site	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

XX - Autres combustibles

→ 1. Avez-vous consommé d'autres types de combustibles ?

Autres combustibles renouvelables * (boues d'épuration, farines animales, graisses animales, huiles végétales, bagasse, biomasse dont déchets végétaux, résine renouvelable, ordures ménagères renouvelables, combustibles solides de récupération (CSR) renouvelables, combustibles solides de substitution (CSS) renouvelables)

Oui Non

Autres combustibles non renouvelables * (déchets de papier, pneus usés, déchets de caoutchouc, déchets de textiles et de cuir, plastiques, huile usée et huile de récupération, déchets de peinture ou vernis ou solvants, tétrène, acétylène, combustibles solides de récupération (CSR) non renouvelables, combustibles liquides de substitution (CLS) non renouvelables, combustibles solides de substitution (CSS) non renouvelables, déchets synthétiques, résine non renouvelable, ordures ménagères non renouvelables, résidus de broyage automobile, résidus carbonés, mousse polyuréthane, xylène)

Oui Non

Autres combustibles non cités auparavant

Oui Non

Si vous avez répondu "OUI" à un ou plusieurs de ces combustibles, merci de répondre au(x) module(s) correspondant(s). Si vous avez répondu "NON" à tous ces combustibles, passez au module XXIV du questionnaire.

XXI - Autres combustibles renouvelables

Merci de ne pas laisser de cases vides si vous avez consommé une de ces énergies. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

Énergie consommée en quantité

→ 1. Quelle est la quantité d'énergie consommée (en tonnes) ?

	Quantité d'énergie consommée
Boues d'épuration (boues industrielles, boues urbaines fraîches, boues urbaines digérées)	tonnes
Farines animales	tonnes
Graisses animales	tonnes
Huiles végétales (arachide, colza, palme, soja, tournesol)	tonnes
Bagasse	tonnes
Biomasse dont déchets végétaux (paille, marc de café, déchets de tomate, pruneaux, raisin...)	tonnes
Résine renouvelable	tonnes
Ordures ménagères renouvelables	tonnes
Combustibles solides de récupération (CSR) renouvelables	tonnes
Combustibles solides de substitution (CSS) renouvelables	tonnes

Répartition par usage de votre consommation

→ 2. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

La répartition concerne l'ensemble des énergies renouvelables indiquées ci-dessus.

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%



XXII - Autres combustibles non renouvelables

Énergie consommée en quantité

Merci de ne pas laisser de cases vides si vous avez consommé une de ces énergies. Indiquez "0" dans les cases sans objet.

→ 1. Quelle est la quantité d'énergie consommée ?

	Quantité d'énergie consommée
Déchets de papier (papier ordinaire, déchets de papiers pâteux, déchets secs industriels de papier)	tonnes
Pneus usés (pneus broyés, déchiquetés, pneus usagés non réutilisables (PUNR))	tonnes
Déchets de caoutchouc	tonnes
Déchets de textiles et de cuir	tonnes
Plastiques (dont déchets de PVC)	tonnes
Huile usée et huile de récupération (émulsions huileuses...)	tonnes
Déchets de peinture ou vernis ou solvants (acétone, benzène, méthanol, autres)	tonnes
Tétrène et acétylène	tonnes
Combustibles solides de récupération (CSR) non renouvelables	tonnes
Combustibles liquides de substitution (CLS) non renouvelables (hydrocarbures recyclés, ...)	tonnes
Combustibles solides de substitution (CSS) non renouvelables	tonnes
Déchets synthétiques (gazon synthétique, ...)	tonnes
Résine non renouvelable	tonnes
Ordures ménagères non renouvelables	tonnes
Résidus de broyage automobile	tonnes
Résidus carbonés	tonnes
Mousse polyuréthane	tonnes
Xylène	tonnes

Répartition par usage de votre consommation

→ 2. Quelle est la répartition par usage de votre consommation ?

Le total doit être égal à 100%.

Ne pas confondre l'usage "Processus de fabrication" et l'usage "Matières premières (usage non énergétique)".*

La répartition concerne l'ensemble des énergies indiquées ci-dessus.

	en %
Production de vapeur et/ou d'autres fluides caloporteurs	%
Processus de fabrication (hors production de vapeur et autres fluides caloporteurs)	%
Matières premières (usage non énergétique)	%
Production d'électricité	%
Autres usages (y compris chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire)	%

XXIV - Impact de la hausse des prix sur votre activité

→ 1. En 2022, en raison de la hausse des prix de l'énergie, avez-vous :

Plusieurs réponses sont possibles.

- comprimé votre marge ?
- augmenté vos prix de vente ?
- prélevé sur votre trésorerie ?
- réduit votre activité ?
- arrêté temporairement votre activité ?
- adapté vos méthodes de production ou de travail pour réduire vos coûts énergétiques ?
- changé de contrat ou de fournisseur d'énergie pour réduire vos coûts énergétiques ?
- engagé des investissements pour réduire de manière pérenne vos coûts énergétiques ?
- mis en place d'autres mesures d'économie (hors réduction des coûts énergétiques) ?
- aucune des réponses précédentes ?

Si vous avez n'avez pas réduit votre activité en 2022, veuillez passer à la question 3 du module XXIV. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 2. De quel pourcentage avez-vous réduit votre activité, par rapport à son niveau habituel ?

 %

→ 3. Dans le contexte actuel de hausse des prix de l'énergie, en 2023, envisagez-vous de :

Plusieurs réponses sont possibles.

- comprimer votre marge ?
- augmenter vos prix de vente ?
- prélever sur votre trésorerie ?
- réduire votre activité ?
- arrêter temporairement votre activité ?
- adapter vos méthodes de production ou de travail pour réduire vos coûts énergétiques ?
- changer de contrat ou de fournisseur d'énergie pour réduire vos coûts énergétiques ?
- engager des investissements pour réduire de manière pérenne vos coûts énergétiques ?
- mettre en place d'autres mesures d'économie (hors réduction des coûts énergétiques) ?
- aucune des réponses précédentes ?

→ Si vous n'envisagez pas de réduire votre activité en 2023, veuillez passer au module suivant « Temps de réponse et commentaires ». Sinon, veuillez poursuivre.

→ 4. De quel pourcentage pensez-vous réduire votre activité, par rapport à son niveau habituel ?

 %

Temps de réponse et commentaires

→ Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ?

 heures minutes

→ Commentaires et remarques éventuelles concernant l'enquête :



SPECIMEN